

## CONTRAT ENTRE L'EXPOSANT ET CHASSOT CONCEPT SA

### Manifestation :

**Divinum**  
Parc des Sports  
1110 Morges

### Organisation :

**Chassot Concept SA**  
Champ de la Vigne 3  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél +41 26 662 13 49  
Fax +41 26 662 13 50  
info@chassotconcept.ch

### Contacts sur place :

**Nicolas Baechler** – Chef de projet  
+41 79 663 99 87  
**Violaine Sauty** - Coordinatrice  
+41 79 748 06 02

### Dates :

du 11 au 16 avril 2018

### Horaires :

#### Lundi 9 avril 2018

Dès 8h00 : montage

#### Mardi 10 avril 2018

Dès 8h00 : montage

#### Mercredi 11 avril 2018

08h00 à 15h00 : montage

15h00 à 16h00 : vérification par l'organisateur

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### Jeudi 12 avril 2018

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### Vendredi 13 avril 2018

16h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### Samedi 14 avril 2018

11h00 à 22h00 : ouverture aux visiteurs

#### Dimanche 15 avril 2018

11h00 à 20h00 : ouverture aux visiteurs

#### Lundi 16 avril 2018

14h00 à 21h00 : ouverture aux visiteurs

#### Mardi 17 avril 2018

Dès 8h00 : démontage

### Données de l'exposant

Raison sociale : .....

Rue : ..... Case Postale : .....

NPA Localité : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Responsable du stand : .....

Le cas échéant, coordonnées du/des co-exposants : .....

### Engagement

Par sa signature, l'exposant s'engage à participer à Divinum du 11 au 16 avril 2018 et à respecter toutes les clauses stipulées dans le règlement des exposants faisant partie intégrante du présent contrat. En cas de non-respect des règles mentionnées, la société Chassot Concept SA se réserve le droit d'attribuer des pénalités aux exposants et ce, sur une période indéterminée.

Lieu et date :

.....

Timbre et signature de l'exposant :

.....

## Règlement général

### Dégustation & vente

L'exposant s'engage à faire déguster gratuitement ses produits une fois que les visiteurs se sont acquittés du prix d'entrée et sont en possession de leur verre. En ce qui concerne les prix de vente des commandes, ils sont fixés par l'exposant. A noter qu'il n'est pas autorisé de faire de la vente directe, seules les commandes sont acceptées.

Les stands des exposants ne sont pas des lieux de restauration ou de bar, il est donc interdit d'y servir des repas ainsi que des boissons autres que du vin. Un coin restauration sera spécialement aménagé pour ce type de service/vente.

### Tarifs & paiement

Le prix de location d'emplacement est fixé selon le formulaire d'inscription pour les exposants. Les frais de services et de matériel supplémentaires sont à ajouter au prix de location selon le formulaire d'inscription pour les exposants.

Le paiement se fait 10 jours après réception de la facture. Dans le cas où le paiement n'aurait pas été perçu par l'organisateur dans ces délais, l'inscription sera annulée et l'emplacement remis à un autre exposant. Les flyers et affiches commandés via le formulaire vous seront envoyés dès réception du paiement.

L'exposant s'engage à payer un dédit en cas de rupture de contrat motivée par des raisons indépendantes de l'organisateur de Divinum.

Ce dédit est fixé comme suit :

- Annulation jusqu'à 2 mois avant : 50% du prix
- Annulation de 2 mois à 2 semaines avant : 75%
- Annulation à moins de 2 semaines avant : 100% du prix

### Accès exposants

5 bracelets exposants sont compris pour les stands de 9 à 19 m<sup>2</sup> et 7 bracelets exposants sont compris pour les stands dès 20 m<sup>2</sup>. Les accès sont valables pour toute la durée du salon et sont non transmissibles.

Toute tentative de transmission de bracelets aux visiteurs ou à toute personne extérieure constitue une violation du présent règlement et sera sanctionnée par les organisateurs d'un montant de CHF 150.-.

### Emplacements

Les surfaces mises à dispositions sont délimitées par l'organisateur lui-même afin de garder des espaces séparés. Les emplacements, sauf demandes spéciales, sont choisis par l'organisateur. Divers chemins permettront à chaque visiteur de faire le tour complet des exposants et de revenir en arrière s'ils le souhaitent.

L'exposant est libre de décorer à sa guise son stand. Toutefois l'organisateur se réserve le droit de refuser certains éléments de décoration en cas de non-conformité avec les normes de sécurité (ECA, SUVA, etc.) et/ou avec le reste du salon et ce afin de garder une certaine harmonie.

### Parois et moquettes

De manière générale, les stands seront séparés par des parois (style comptoirs). En ce qui concerne la mise en place de matériel au sol (moquette, sable, etc.), veuillez préalablement en demander l'autorisation. L'utilisation de scotch double-face est strictement interdite. En cas de marques au sol, des frais de nettoyage pourront être facturés à l'exposant.

## Montage

Le montage aura lieu du **lundi 9 avril 2018 dès 8h au mercredi 11 avril 2018 à 15h00**. Merci de respecter ces horaires étant donné l'ouverture du salon aux visiteurs le mercredi 11 avril 2018 à 16h00. Les exposants pourront stationner devant la tente (côté Lausanne) afin de décharger leur matériel. Dès que l'exposant a déchargé son matériel, son/ses véhicule(s) doivent avoir quitté le devant de la tente pour être stationné(s) dans le parking réservé aux exposants qui se situe à proximité du lieu de la manifestation.

Nous remercions d'avance tous les exposants d'être fair-play afin de permettre à chacun un accès à la tente et de faciliter le montage des différents stands.

Du staff sera sur place les jours de montage afin de guider les différents exposants à leurs emplacements et de répondre aux demandes urgentes.

Lors du montage des exposants, la numérotation sera mise en place par l'organisateur, et tout le matériel commandé sera déposé sur la place du stand.

## Démontage

Le démontage commencera le mardi 17 avril 2018 dès 8h00 et ce jusqu'à 17h00. Les exposants devront avoir rendu leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée. Tout matériel restant dans la tente à la fin du démontage (mardi 17 avril 2018 à 17h00) sera débarrassé aux frais de l'exposant.

## Directives d'hygiène pour la nourriture et directives pour la vente d'alcool

Durant le salon chaque exposant est responsable du respect des instructions relatives aux directives d'hygiène et de vente d'alcool lors de manifestations. Voici un aperçu des prescriptions à respecter :

- L'exploitant veillera particulièrement à ce que l'**ordre**, la **propreté** et les **pratiques hygiéniques** soient assurés et instruira son personnel en conséquence.
- Il portera des **habits propres et adaptés**.
- Le **stand doit être couvert durant la fermeture**, des protections contre les souillures doivent être mises en place afin de protéger les denrées alimentaires des influences extérieures préjudiciables (clientèle, oiseaux, etc.)
- Les **plans de travail** doivent être **lisses et facilement lavables**.
- Un **jerricane muni d'un robinet** doit être présent (l'eau du jerricane doit être de l'eau potable) **sur chaque stand**. L'eau usée doit être récupérée dans un récipient prévu à cet effet.
- Pour le lavage des mains, du **savon liquide** et des **essuie-mains à usage unique** doivent être à disposition.
- L'affichage des pancartes mentionnant les **âges légaux d'achat et de consommation** d'alcool doit être prévu sur les stands des exposants. Les exposants doivent être informés et en cas de doute exigés **une pièce d'identité**.

## Prêt et nettoyage des verres

Les verres à vin seront fournis et lavés par le personnel de Divinum. Chaque exposant aura droit à un service de laverie en fonction de la dimension du stand réservé lors de l'inscription.

*(1 panier jusqu'à 12m<sup>2</sup>, 2 paniers jusqu'à 20m<sup>2</sup>, 3 paniers jusqu'à 30m<sup>2</sup>, 4 paniers jusqu'à 40m<sup>2</sup>, 5 paniers pour plus de 40m<sup>2</sup>)*

Toute demande particulière devra être adressée à Chassot Concept SA et pourra engendrer des frais supplémentaires.

## Parking

Les exposants sont priés d'utiliser le parking de la piscine situé à côté de la tente et de ne pas stationner à l'avant ou à l'arrière de la tente. Des macarons sont disponibles (sous réserve de stock disponible)

auprès de l'organisateur. Le prix du macaron est de CHF 35.- et est valable les 6 jours de la manifestation. Si le parking de la piscine est complet, les exposants sont priés d'utiliser le parking du Parc des Sports. Le tarif est de CHF 1.50 l'heure du lundi au samedi. Le parking est gratuit dès 18h30 en semaine, dès 17h le samedi et gratuit le dimanche toute la journée.

## Hébergement

Les hôtels suivants vous proposent un tarif spécial très avantageux :

### Hôtel de la Nouvelle Couronne à Morges :

#### Mercredi, jeudi et vendredi

- Chambre au prix spécial de CHF 150.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.
- Taxe de séjour : CHF 3.00 par nuit et par personne

#### Samedi et dimanche

- Chambre au prix spécial de CHF 110.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.
- Taxe de séjour : CHF 3.00 par nuit et par personne

Supplément 2<sup>ème</sup> personne : CHF 25.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.

Contact : Hôtel de la Nouvelle Couronne – Passage de la Couronne 2 – CH-1110 Morges + 41 (0)21 804 81 81  
info@couronne-morges.ch- www.couronne-morges.ch

Afin d'en bénéficier, vous devez :

Contactez l'hôtel en précisant que vous réservez dans le cadre du salon Divinum (code « Divinum 2018 ») **d'ici au dimanche 11 mars 2018.**

### Discovery Hôtel à Crissier (situé à 7 km de Morges (A1 sortie n°18 Lausanne/Crissier)) :

#### Mercredi et jeudi

- Chambre simple au prix spécial de CHF 130.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.
- Chambre double au prix spécial de CHF 150.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.

#### Vendredi, samedi et dimanche

- Chambre simple au prix spécial de CHF 120.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.
- Chambre double au prix spécial de CHF 140.- par nuit, petit-déjeuner et TVA inclus.

Taxe de séjour : CHF 3.10 par nuit et par personne

Contact : Discovery Hôtel – Chemin des Lentillères 24 – CH-1023 Crissier + 41 (0)21 805 44 00  
events@discovery-hotel.ch - www.discovery-hotel.ch

Afin d'en bénéficier, vous devez :

Contactez l'hôtel en précisant que vous réservez dans le cadre du salon Divinum (code « Divinum 2018 ») **d'ici au lundi 19 mars 2017.**

## Restauration/Snacking

Deux espaces restauration permettront aux exposants et aux visiteurs de se restaurer et se désaltérer.

## Assurances

Une assurance « RC manifestation » a été souscrite par l'organisateur. Cette garantie ne couvre toutefois pas la responsabilité civile des exposants. Chaque exposant doit ainsi prévoir directement avec son assureur cette garantie, ainsi que l'assurance dommage pour son propre matériel s'il le juge utile, et une

assurance incendie individuelle. En cas d'intérêt, une offre « assurance exposants » commune sera proposée via l'organisateur.

### **Energie électrique**

Chaque exposant est responsable d'avoir assez de rallonges et de multiprises pour son stand, ceci afin de permettre à ses voisins exposants de se brancher également.

1x 8 Amp. / 220V est compris dans le tarif de location du stand. En cas de besoin supplémentaire, un forfait de CHF 180.- sera demandé pour une prise 220V et un forfait de CHF 380.- sera demandé pour une prise de 380V.

Nous prions tous les exposants de dérouler entièrement leurs câbles, ceci afin d'éviter les risques de surchauffe et par conséquent les incendies et dysfonctionnements électriques.

### **Eclairage**

La tente est équipée d'un éclairage avec des lampes halogènes à réflecteurs. Si vous souhaitez éclairer d'avantage votre emplacement, nous vous recommandons vivement de prévoir un éclairage complémentaire.

### **Quand vous quittez votre stand**

A la fermeture du salon le mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi soir, l'organisateur vous demande d'éteindre tous vos appareils électriques et vos lumières.

### **Déchets**

Les exposants sont responsables de déposer leurs déchets à la déchetterie qui sera prévue à cet effet chaque soir à la fermeture de la manifestation.

A noter qu'un forfait de CHF 50.- sera demandé aux exposants pour ce service. Nous remercions les exposants de bien vouloir trier leurs déchets afin de faciliter leur évacuation et de respecter l'environnement. Tous les déchets qui ne seront pas débarrassés du stand après le démontage, le sera aux frais de l'exposant.

### **Chauffage**

Il n'est pas autorisé d'utiliser des chauffages d'appoint électriques.

### **Animaux**

Les animaux ne sont pas admis sous l'enceinte de la tente Divinum à Morges.

### **Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer dans la tente. Le règlement d'application (LIFLP) du 15 septembre 2009 expose le contrevenant et le responsable des lieux à des poursuites judiciaires.